

Actions de l'inspection des ICPE Nov 2021- fin 2022

CSS Adisseo – Commentry
15 décembre 2022



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

3 visites d'inspection

- Inspection risque chronique (eau – performance nouvelle station d'épuration et réhabilitation ancienne station) le 7 septembre 2022 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Inspection Équipements sous pression (ESP) le 04 octobre 2022
- Inspection risque accidentel le 3 mai 2022

Rejets dans l'air

- **TTO (traitement thermique par oxydation) : non conformité sur le paramètre « acide chlorhydrique » de 2016 (jusqu'à 50 mg/Nm³ pour une VLE de 10 mg/Nm³) à 2020**
 - => nouvelle non conformité en 2022 : trois contrôles réalisés dont deux non conformes (21 et 16 mg/Nm³)
plan d'actions en cours pour retrouver la conformité (nouveau contrôle en novembre 2022)
- **Traitement des COV (composés organiques volatils) et des émissions odorantes sur les eaux de la station d'épuration : système de traitement prévu (colonne de lavage) pour l'instant pas opérationnel**
 - => mesures des composés émis sur les émissaires de la station afin d'évaluer leur proportion et d'étudier une solution alternative
 - => situation tout de même améliorée en l'état avec la mise en place de la nouvelle station de traitement (plus compacte, moins sujette à la diffusion de COV/odeurs).

Prélèvements d'eau

- **Passage en crise du bassin Oeil-Aumance le 12 août 2022**
Consommations plutôt faibles par rapport à 2021 mais principalement lié à une baisse de production (méthionine)
Suivi quotidien des consommations avec rendu hebdomadaire à l'inspection
- **Plan d'utilisation rationnelle de l'eau 2020 à mettre à jour avec retour d'expérience 2022**
- Site pilote au niveau du groupe pour **identifier des actions pérennes sur la réduction de consommation d'eau** (à court et moyen terme mais également possibilité de réutilisation d'eau dans le process) - 2023

Rejets eau

- **Nette amélioration des performances épuratoires** suite à la mise en place de la nouvelle station (fin 2021)
- Dérive constatée au mois de février 2022 avec une dégradation des résultats : lié au démarrage de JAVA
=> Depuis, **respect des valeurs limites de rejet imposés par l'arrêté préfectoral** (mis à jour en juillet 2021)
- Etude sur l'**écotoxicité** révèle un impact probable en période de sécheresse (le rejet représente 60 % du débit réservé de l'Oeil, 90 % du QMNA5) : surveillance à réaliser tous les trimestres sur les rejets + mesure amont-aval une fois par an (en période d'étiage) avec de vérifier les hypothèses et conclusions de l'étude
- **Contrôle de l'impact hydrobiologique** (amont-aval) : résultats plutôt encourageants mais à pérenniser et à réaliser à l'étiage (résultats montrent une bonne qualité de la masse d'eau en aval éloigné et une qualité moyenne en aval immédiat)

Remise en état ancienne station

- Mise en service de la nouvelle station de traitement fin 2021 : nécessité de **remettre en état les anciennes lagunes** représentant une surface de 30800 m² et un volume de boues de 16000 m³
- Arrêté préfectoral cadrant les travaux : 22/10/2021
- Travaux prévoyant une **déshydratation sur site puis un stockage en alvéole des boues** dans une partie de la lagune 3

- **Arrêt des travaux en avril 2022** : remontées de nappe souterraine dans le sol de la lagune 3 => **remise en cause du projet et de l'étanchéité du stockage projeté – études complémentaires en cours**



- **Réutilisation de la surface des lagunes toujours non définie (stockage d'eau ? Panneaux photovoltaïques ?...)**

Fluides frigorigènes

- Suite à l'action départementale sur les **fluides frigorigènes** (2018)
- **Manque d'efficacité sur le système de détection de fuite de gaz**
=> difficultés pour trouver un système adapté – renforcement des rondes et contrôles – amélioration des volumes de fuites en 2019 (d'une moyenne de 300 kg/an à 100 kg/an en 2019)
- **Solution trouvée en juin 2021 : Mise en place du système réalisé pour un bâtiment, pour l'autre impossibilité technique démontrée (action préventives en place)**

Risques accidentels

Des améliorations importantes et pertinentes du système informatique pour le suivi de l'état des stocks ; quelques ajouts à faire (déchets, colisages et wagons) et optimisation pour établir l'information du public

Finalisation de l'action nationale 100 m autour des Seveso

Refonte du manuel SGS attendue en fin 2022

Points particuliers :

- vigilance stockage de conteneurs plastiques vides en cas d'incendie
- vigilance sur les équipements anciens non utilisés depuis longtemps. Ex : risque de chute pour 4 cuves ex AMTP au parc 16B Sud
- suivi de l'état des canalisations à renforcer

Équipements Sous Pression

Présence d'un Service d'Inspection Reconnu (SIR) pour le suivi en exploitation des Équipements Sous Pression jusqu'au 1^{er} novembre 2021

Non renouvellement de la reconnaissance du SIR à la demande de l'exploitant - Passage à un Service Inspection (2 inspecteurs) avec activité plus restreinte (transfert du suivi d'équipements type ascenseurs ou appareils de levage à d'autres services) et réduction du nombre d'équipements suivis au titre des ESP

- *Inspection du 04 octobre 2022 :*
 - . 2 constats (conditions d'exploitation des ESP) et 2 points de vigilance (boulonnerie , calorifuge) ;
 - . adéquation de la nouvelle organisation et respect du régime général de la réglementation des ESP en termes de suivi (contrôles, intervalles)

Fuite cuve d'éther du 30 mars 2022

Volume : 900 litres / pas d'inflammation des vapeurs d'éther

Cause : corrosion importante d'un piquage de la cuve d'éther très probablement dû à des situations d'exploitation non habituelles (arrosage du toit de la cuve lors d'indisponibilités des moyens de réfrigération de l'éther)

Évènement géré de façon correcte (tapis de mousse, confinement des salariés, transfert du produit...)

Principaux enseignements :

- Situations similaires possibles sur d'autres équipements => à inclure dans les plans d'inspection qui doivent clairement comprendre le contrôle des piquages (DREAL encore en attente d'éléments).
- Le nettoyage à l'eau à très haute pression sur des équipements non vides contenant des produits dangereux devrait être mieux cadré
- Vigilance quant au maintien des capacités d'Adisseo pour l'inspection des équipements



Incident du 13 juillet 2022

- Rejet d'ammoniac à la torchère
- Environ 31 kg d'ammoniac libéré en 8 minutes avec présence de produits soufrés en quantité nettement plus faible
- Cause = forte demande en eau de refroidissement lors du redémarrage de l'unité méthionine qui a induit notamment un refroidissement insuffisant des gaz en amont de la torchère et donc un débit de gaz excessif à la torchère qui a été arrêtée par son système de sécurité
- Mesure de l'air en limite du site par les pompiers du site dès le début de l'évènement : concentration en ammoniac normale
- Analyse très approfondie par 8 personnes expertes du site : rapport non encore adressé à l'Inspection

Révision étude de dangers

- Nouvelle révision reçue le 26 septembre
- Elle intègre les nouvelles exigences réglementaires, notamment suite à l'accident LUBRIZOL de 2019
- Pas d'augmentation des aléas selon cette étude
- En cours d'examen par l'Inspection

Conclusion

- Bonne maîtrise des risques accidentels et chroniques sur le site
 ➔ **Sur 2022, pas d'accident industriel notable**
- Vigilance à avoir dans le futur sur le vieillissement de certaines installations et donc à garantir la suffisance des moyens humains en nombre et en compétence
- Suppression du chlore pour la vitamine A a supprimé un risque très important.
- Une avancée majeure sur le thème des risques chroniques avec la nouvelle station d'épuration
- Des efforts à poursuivre sur l'amélioration de la consommation d'eau, les émissions d'odeurs (à étudier suite au fonctionnement pérenne de la nouvelle station) et les rejets dans l'air (fonctionnement traitement thermique par oxydation, COV...)
- Une réflexion sur la gestion de l'énergie est en cours (récupération chaleur fatale ? Remplacement d'une chaudière/turbine?)
- Réhabilitation des lagunes à poursuivre – travaux sur les bioles (stockage de boues) en cours de finalisation

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr